

Enquête CNAL sur les écoles/établissements hors contrat

Pourquoi cette enquête ?

Cette enquête s'inscrit dans la continuité de celles menées en 2018 : *La laïcité et l'École, les enseignants ont la parole* et en 2019 : *La gratuité à l'École, États des lieux et perspectives*. L'objectif des organisations du CNAL est de produire analyse et réflexions sur des sujets qui gravitent autour de l'École dans la société et de la laïcité.

Cette année, le thème concerne le lien entre l'obligation d'instruction et le droit fondamental de chaque enfant à bénéficier d'une éducation de qualité. Notre étude se focalise sur les établissements d'enseignement privé hors contrat. En effet, les rapports des inspections effectuées dans les établissements d'enseignement privé hors contrat pointent d'importantes dérives, tant sur les conditions de la scolarité des enfants et des adolescents que sur les contenus d'enseignement et leur mise en œuvre pédagogique.

Si les organisations du CNAL sont favorables à la liberté d'enseignement, elle doit obligatoirement s'inscrire dans les standards éducatifs fixés par la Nation et ne peuvent donc sciemment écarter les enfants de la connaissance et de l'appropriation des valeurs de la République. Ces standards sont précisés par la loi et le règlement (*Code de l'Éducation*, socle commun de connaissances, de compétences et de culture...).

Pour autant, fidèle au serment de Vincennes, le CNAL continue de condamner le financement par l'État de la concurrence privée de son École publique.

Méthodologie

Les rapports d'inspections sur lesquels nous avons travaillé n'ont pas été obtenus « sous le manteau ». Ils nous ont été communiqués en toute transparence par les inspections académiques auprès desquelles nous en avons fait la demande.

C'est en janvier 2021 que nous avons adressé une demande de transmission du dernier rapport de visite des établissements d'enseignement privés hors-contrat à chaque Inspection académique, en précisant le nom et la localisation de ces établissements.

En cas de réponse négative ou de non-réponse, nous avons saisi la Cada (commission d'accès aux documents administratifs) qui, à chaque fois, a rendu un avis positif pour la transmission des rapports de visite dans tous les cas.

Nous avons ainsi pu obtenir **164 rapports au 1^{er} décembre 2021**, sur environ **1800 établissements**.

En octobre 2021, nous avons adressé une nouvelle demande en ciblant des types d'établissements pour lesquels les rapports dont nous disposions étaient en nombre insuffisant. Cela concerne notamment des écoles Steiner-Waldorf et des écoles confessionnelles. Devant une majorité écrasante de non-réponses, nous avons une fois encore saisi la Cada et attendons ses avis de transmission.

Nous avons cherché à savoir si des invariants ou des caractéristiques spécifiques apparaissaient dans chaque catégorie d'établissement.

Nous avons ensuite analysé en détail les avis émis par les inspecteurs et inspectrices et du premier et du second degré.

Enfin, nous avons extrait des citations de ces inspecteurs et inspectrices, qui nous ont semblé très parlantes. Il faut garder à l'esprit que ces rapports internes n'ont pas été rédigés pour être diffusés, ce qui donne à ces commentaires un relief particulier.

Conférence de presse du mercredi 9 mars 2022



Analyse des rapports

- Établissements catholiques : FSSPX et communautés amies : 14 établissements (annexe 1)
- Écoles catholiques : 23 établissements généraux (annexe 2) et 13 d'enseignement professionnel ou technique
- Établissement musulman : 1
- Établissement juif : 1
- Montessori : 45 établissements (annexe 3)
- Steiner : 2 établissements (annexe 4)
- Espérance Banlieues : 2 établissements (annexe 5)
- Écoles démocratiques : 2 établissements (annexe 6)
- Autres : 61 établissements. Cette catégorie regroupe tous les établissements dont les particularités sont peu lisibles.

Conclusions et préconisations du CNAL

Sur un nombre avoisinant les 1 800 établissements, nous avons pu obtenir 164 rapports, soit environ 9 % du total. Si cela constitue une base de travail significative, cela démontre cependant combien l'administration de l'Éducation nationale est rétive à la transparence sur cette question.

Visiblement, la transmission des rapports concernant les établissements musulmans, juifs et appartenant à la mouvance Steiner-Waldorf se heurte à des refus. Ainsi, malgré nos demandes répétées et l'avis positif de transmission de la Cada, l'insuffisance de données brutes nous empêche de fournir une analyse complète.

Il n'existe pas de canevas national précis et ordonnancé quant à la forme que devraient prendre ces rapports d'inspection. En effet, selon les académies et les rédacteurs, les rapports sont plus ou moins fournis (de une page à une dizaine de pages), comportent certaines indications et en omettent d'autres. Une telle hétérogénéité ne permet pas d'en tirer des statistiques, ce qui a pour conséquence une absence de vision globale et précise de l'administration de l'Éducation et notamment du ministère.

De plus, nous avons constaté que pour plus d'un tiers des rapports reçus, les écoles ne relevaient d'aucune catégorie et se retrouvaient inclassables. Même en allant chercher l'information sur les sites de ces écoles, il n'y a souvent rien d'autre qu'une présentation marketing, cosmétique, à destination des parents, qui ne dit pas grand-chose sur ce qui est mis en œuvre concrètement tant au niveau pédagogique qu'au niveau éducatif. Cette absence d'information est préoccupante, mais s'explique largement par le fait que le projet pédagogique de l'établissement ne fait pas partie des documents obligatoires lors de la constitution du dossier de déclaration d'ouverture. Cela permettrait pourtant d'éclairer systématiquement les pouvoirs publics sur la base philosophique, pédagogique, religieuse ou spirituelle, inspirant les enseignements.

Actuellement, il suffit d'indiquer que l'objet d'enseignement est de poursuivre l'acquisition progressive des exigences du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Aucune précision supplémentaire n'est obligatoire. En outre, rien n'impose à la personne morale ou physique responsable de la création d'un tel établissement de prouver l'existence des ressources humaines et du matériel nécessaires pour assurer l'enseignement obligatoire. Cela concerne notamment l'équipement numérique et le matériel d'ÉPs.

Conférence de presse du mercredi 9 mars 2022



Le CNAL émet cinq préconisations et interpelle la Cour des comptes

1. Le régime d'autorisation lors de l'ouverture d'un établissement privé hors contrat doit devenir la règle
À l'instar de la réglementation qui régit actuellement l'instruction en famille, l'ouverture d'un établissement hors contrat doit passer d'un régime de déclaration à un régime d'autorisation, afin que les pouvoirs publics ne soient pas placés en situation de fait accompli.

2. Le projet pédagogique doit faire partie intégrante du dossier de demande de création d'un établissement privé sous contrat

Comme c'est le cas pour l'instruction en famille, le projet pédagogique de l'établissement doit faire partie des documents exigibles au moment de l'ouverture, de manière à éclairer systématiquement les pouvoirs publics sur la base philosophique, pédagogique, religieuse ou spirituelle, inspirant les enseignements. De même, au moment de la demande d'ouverture, la personne morale ou physique en charge du dossier doit être en mesure de prouver l'existence des ressources humaines et du matériel pédagogique nécessaire pour assurer les enseignements obligatoires.

Le décret du 15 février 2022 portant sur l'IEF précise que *lorsque la demande d'autorisation est motivée par l'existence d'une situation propre à l'enfant motivant le projet éducatif, elle comprend :*

- I. *Une présentation écrite du projet éducatif comportant les éléments essentiels de l'enseignement et de la pédagogie adaptés aux capacités et au rythme d'apprentissage de l'enfant, à savoir notamment :*
 - a. *Une description de la démarche et des méthodes pédagogiques mises en œuvre pour permettre à l'enfant d'acquérir les connaissances et les compétences dans chaque domaine de formation du socle commun de connaissances, de compétences et de culture ;*
 - b. *les ressources et supports éducatifs utilisés ;*
 - c. *l'organisation du temps de l'enfant (rythme et durée des activités) ;*
 - d. *le cas échéant, l'identité de tout organisme d'enseignement à distance participant aux apprentissages de l'enfant et une description de la teneur de sa contribution.*
- II. *Toutes pièces utiles justifiant de la disponibilité de la ou des personnes chargées d'instruire l'enfant.*
- III. *Une copie du diplôme du baccalauréat ou de son équivalent de la personne chargée d'instruire l'enfant.*

3. Le Préfet doit pouvoir prononcer la fermeture d'un établissement dès lors que l'acquisition du socle commun et des valeurs de la République est défaillante.

Le CNAL demande que des modifications réglementaires puissent permettre au Préfet d'ordonner la fermeture d'un établissement dès lors qu'il ne met pas en œuvre l'acquisition du socle commun et des valeurs de la République.

Actuellement, en cas de défaillances et de refus de répondre aux mises en demeure, le Préfet peut ordonner la fermeture de l'établissement, seulement pour des motifs graves (ordre public, santé et sécurité physique ou morale des mineurs) et après avis du rectorat.

Concernant les autres motifs, il agit sur proposition du rectorat. C'est le cas notamment en ce qui concerne les insuffisances de l'enseignement lorsque celui-ci n'est pas conforme à l'objet de l'instruction obligatoire, tel que défini à l'article L. 131-1-1, (concernant notamment le partage des valeurs de la République et l'exercice de la citoyenneté), et ne permet pas aux élèves concernés l'acquisition progressive du socle commun.

4. La méthodologie des restitutions des rapports doit être améliorée

Cette enquête montre à l'évidence que les outils de restitution dont disposent les services du ministère lors des inspections d'établissements hors contrats sont inexistantes. Le CNAL préconise la mise en place d'une grille d'évaluation permettant d'avoir une vue complète du fonctionnement de ces établissements, tant du point de vue des contenus, des démarches pédagogiques, que des ressources humaines ou des équipements.

5. Information des familles

Nous conseillons aux parents qui souhaitent scolariser leur enfant dans un établissement d'enseignement privé hors contrat d'exiger la consultation des rapports d'inspection, ou bien de les demander à l'Inspection académique concernée. En effet, nous avons observé dans un grand nombre de cas, un décalage important entre les intentions affichées et la réalité.

(*) *Instruction en famille*

Conférence de presse mercredi 9 mars 2022



Interpellation de la Cour des comptes

Le CNAL saisit la Cour des comptes pour qu'elle éclaire nos concitoyens sur le montant des financements perçus par des établissements d'enseignement privés hors contrat, notamment en provenance de fondations reconnues d'utilité publique, permettant des dépenses d'investissement et de fonctionnement à destination des établissements religieux. Ce faisant, les donateurs bénéficient de défiscalisation.

Pour le CNAL, le financement public de ces établissements, même indirect *via* ces fondations reconnues d'utilité publique, contrevient au deuxième article de la loi de 1905.

Nous adressons ce jour un courrier en ce sens au président de la Cour des comptes.

Lettre à la Cour des comptes

Monsieur Pierre Moscovici
Premier président de la Cour des comptes
13 rue Cambon
75 100 Paris Cedex 01

Paris le 9 mars 2022

Monsieur le Premier président,

Depuis sa création en 1953, le Comité national d'action laïque promeut et défend la laïcité, particulièrement dans le cadre scolaire.

Ainsi, le CNAL a récemment mené une enquête visant à comprendre le fonctionnement et les enseignements délivrés dans des établissements d'enseignement privé hors contrat.

À partir des rapports rédigés par des inspecteurs de l'Éducation nationale qui sont en notre possession, nous observons que les contenus d'apprentissages proposés aux enfants et adolescents scolarisés sont intimement liés à l'appartenance philosophique ou religieuse des établissements concernés. Cela correspond au principe fondamental de liberté d'enseignement, auquel nous sommes attachés.

Nous constatons aussi que des fondations, reconnues d'utilité publique, recueillent des fonds à l'attention de ces établissements, tout en faisant bénéficier les donateurs d'une défiscalisation des sommes versées. Ces sommes sont ensuite dirigées vers des établissements d'enseignement privés hors contrat, pour subvenir à leurs frais de fonctionnement et d'investissement.

Nous sollicitons votre intérêt pour bien vouloir inscrire au programme de travail de la Cour des comptes une évaluation du montant des sommes versées à des établissements privés hors contrat, en provenance de fondations reconnues d'utilité publique et d'évaluer le service rendu à la Nation par cette disposition.

Enfin, nous vous demandons de préciser si la participation indirecte de l'État, par un mécanisme de défiscalisation, au financement d'écoles et d'établissements privés hors contrat religieux contrevient à l'article 2 de la loi de 1905.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Premier président, en l'expression de nos salutations respectueuses.

Rémy-Charles Sirvent
Secrétaire général du CNAL

P/O la Ligue de l'enseignement, la FCPE, la fédération des DDEN, l'Unsa Éducation et le SE-Unsa

Conférence de presse du mercredi 9 mars 2022



Les écoles de la Fraternité sacerdotale Saint Pie X et communautés amies

Présentation

La Fraternité sacerdotale Saint Pie X (FSSPX) est une société de prêtres catholiques fondée par Monseigneur Marcel Lefebvre en 1970.

Le fondateur, Monseigneur Lefebvre, s'est opposé aux réformes de Vatican II, lui et ses fidèles se considérant comme des traditionalistes mais, pour beaucoup, le mouvement est l'incarnation de l'intégrisme. (source [Wikipedia](#))

Les écoles catholiques FSSPX sont systématiquement sous régime hors contrat afin de garantir un enseignement véritablement libre et catholique, elles sont répertoriées sur [cette page](#) ainsi que des écoles de « communautés amies ». Elles comportent très souvent un internat.

Éléments de contexte

Vaccination

Plusieurs écoles gérées par la FSSPX ont connu des cas de rougeole, alors que le taux de couverture vaccinale y est moindre qu'ailleurs et que plusieurs parents refusent la vaccination (source [Wikipedia](#)).

La docteure en géopolitique Lucie Guimier a mis en évidence que cette communauté, opposée à la vaccination des enfants, a été à l'origine d'épidémies de rougeole dans les années 2000-2010 *via* ses écoles et ses centres de vacances. (source [FrancetvInfo](#))

Chiffres

Il existe 59 établissements FSSPX et issus de « communautés amies » sur 45 départements différents. Nous avons pu obtenir les rapports de 14 établissements sur 11 départements différents, soit presque 1/4. Ces rapports ont été effectués dans la période 2017 - 2021.

Caractéristiques récurrentes

Ce qui ressort des rapports, c'est une grande fermeture des établissements vis-à-vis de l'extérieur et le maintien des élèves dans une vision du monde réactionnaire et conditionnée par les valeurs chrétiennes conservatrices.

Dans les paragraphes qui suivent, tous les éléments cités entre italique sont des extraits de rapports d'inspection concernant des établissements FSSPX et de « communautés amies ».

Non mixité et uniforme

Cela n'est pas toujours pointé dans les rapports mais les établissements, ou les classes à partir du collège, ou parfois à partir du CM1, sont non mixtes. Un rapport note même que des responsabilités proposées aux garçons sont refusées aux filles.

- *Les filles ne déjeunent pas dans la même salle de restauration que les garçons, elles ne sont pas autorisées à participer aux groupes de « responsabilité ».* (Établissement de l'Est)

La plupart des établissements FSSPX, peut-être même tous, exigent le port de l'uniforme. Cela n'est pas forcément mentionné dans les rapports mais est visible sur les sites des établissements.

- *Les élèves doivent porter un uniforme et la coupe de cheveux doit être courte.* (Établissement de garçons du Centre)

Conférence de presse du mercredi 9 mars 2022



Pédagogie descendante, docilité des élèves et non-respect de leurs besoins

Les rapports font état d'une pédagogie « à l'ancienne », sans différenciation, sans travaux de groupes, sans mise en projet. Les élèves sont obéissants, ils récitent les leçons sans que la compréhension soit forcément travaillée. Il y a beaucoup de systématisation au détriment de situations d'apprentissage. La prise en compte des difficultés des élèves et le respect qui leur est dû ne sont pas forcément présents.

- *Respect des règles de vie en communauté, obéissance et travail sont les traits essentiels que l'on peut relever dans cet établissement.* (Établissement E de l'Ouest)
- *Les pratiques pédagogiques observées reposent très largement sur des modalités purement transmissives, sur l'apprentissage par cœur et sur la récitation.* (Établissement A du Sud-Ouest)
- *Apprentissage grammatical traditionnel, cloisonné, dictées orientées vers des thématiques patriotiques.* (Établissement B du Sud-Ouest)
- *L'expression orale, très limitée, n'autorise qu'exceptionnellement les échanges entre élèves.* (Établissement C du Sud-Ouest)
- *Pas d'échanges entre élèves observés dans les temps de classe. Des prises de parole récitatives majoritaires.* (Établissement B du Sud-Ouest)
- *Les outils des élèves témoignent d'une absence d'activités pour accompagner les stratégies de compréhension en lecture.* (Établissement C du Sud-Ouest)
- *Pas de démarche de projet qui développe la capacité à collaborer, à coopérer avec le groupe en utilisant des outils divers pour aboutir à une production.* (Établissement F de l'Ouest)
- *Pendant la séance d'anglais, l'enseignante était assise et interrogeait oralement les élèves qui répondaient à tour de rôle. Cette séance n'a pas permis d'observer un quelconque accompagnement pédagogique par l'enseignante.* (Établissement du Centre-Ouest)
- *En classe de Gs-Cp, les lectures à disposition des élèves sont choisies, il n'y a pas de littérature contemporaine pour enfants, ni de bandes dessinées, ni de documentaires.* (Établissement B du Sud-Ouest)
- *L'enseignante vouvoie les élèves ; elle propose des activités simples, répétitives, ritualisées. Les cahiers sont bien tenus, les élèves écrivent à la plume.* (Établissement B du Sud-Ouest)
- *Dans la salle de classe des maternelles, il n'existe pas d'espaces de jeux ou d'évolutions propices au développement de l'enfant.* (Établissement F de l'Ouest)
- *Dans la classe, un garçon de 6 ans est en difficulté. Il y a des remarques dépréciatives sur son cahier : il faut raisonner, tu n'as pas réfléchi alors que, visiblement, les activités proposées sont trop complexes pour lui. Il n'y a pas de différenciation dans la classe, et pour cet élève qui a visiblement des besoins particuliers, rien n'est mis en place de spécifique.* (Établissement B du Sud-Ouest)
- *Présence d'annotations dans les évaluations observées comme « pitoyable » qui questionne sur le respect dû aux élèves.* (Établissement D du Sud-Ouest)

Manuels obsolètes

La moitié des rapports pointe la présence de manuels très obsolètes et l'un d'eux une absence totale de manuel. Presque tous les rapports mentionnent que le socle commun n'est pas la référence à l'œuvre pour organiser les apprentissages.

- *Les traces des élèves font apparaître exclusivement des exercices d'entraînement, visant l'automatisation des connaissances en appui sur des manuels des années 1950 et 1960 au lexique parfois éloigné du vocabulaire d'aujourd'hui.* (Établissement F de l'Ouest)
- *Des supports d'apprentissage particulièrement datés (manuels de lecture très anciens, manuel de sciences et d'observation Observons ensemble édité en 1964) et peu attractifs pour de jeunes enfants.* (Établissement G du Sud-Ouest)
- *Il convient de souligner la rareté ainsi que le caractère particulièrement suranné des supports écrits présents dans les classes à tous les niveaux. Les ouvrages choisis ne peuvent raisonnablement être tenus comme susceptibles de favoriser la compréhension par des enfants du monde contemporain dans lequel ils vivent.* (Établissement C du Sud-Ouest)
- *Les élèves rencontrés ignorent ce qu'est le socle commun. Il n'est pas davantage au cœur des préoccupations des enseignants, qui, par ailleurs, ont peu d'informations sur le sujet et de formations professionnelles adaptées.* (Établissement de l'Est)

Conférence de presse mercredi 9 mars 2022



Comité National d'Action Laïque

Rapport au corps écarté

L'EPS est peu pratiquée et la natation est absente. Il est mentionné dans trois rapports que les parents ont signé un engagement à se charger eux-mêmes de cet aspect.

Il est également pointé dans plusieurs rapports des manques concernant l'éducation à la santé et la sexualité.

- *En ce qui concerne la maîtrise du savoir nager, l'établissement demande aux familles la délivrance d'un simple certificat. Cette pratique demeure insuffisante au regard de l'exigence d'une validation scolaire du savoir nager définie par l'arrêté du 9/07/2015 et ses annexes (BOEN N° 30 du 23/07/2015). (Établissement E de l'Ouest)*
- *En classe de GS-CP, la pratique de la natation est dévolue aux familles. En classe de CE1, CE2, CM1, CM2 : le savoir nager, ce sont les parents qui fournissent l'attestation. (Établissement B du Sud-Ouest)*
- *L'éducation à la sexualité n'est abordée qu'au lycée grâce à un fascicule édité par l'établissement "les premiers jours de la vie". Les méthodes contraceptives et les risques de transmission des IST n'y sont pas abordés. (Établissement C du Sud-Ouest)*
- *Elle (une professeure) fait état d'une interdiction signifiée par son directeur d'aborder l'éducation à la sexualité (en 3^e notamment). (Établissement du Centre)*

L'éducation morale et civique est remplacée par l'instruction religieuse

Il est précisé dans plusieurs rapports qu'elle est obligatoire, inscrite à l'emploi du temps.

- *L'accès à des valeurs morales, civiques et sociales se fait exclusivement à partir de situations issues du fait religieux et d'une morale chrétienne fondée sur des croyances. Ainsi, l'acquisition et le partage des valeurs de la République, la construction d'une culture civique sont évincés au profit de la construction d'une culture religieuse. (Établissement F de l'Ouest)*

L'apprentissage de la citoyenneté et l'exercice de la démocratie ne sont pas au programme dans ces écoles.

- *Les chefs de classe sont désignés par les adultes pour leur qualités humaines et leur leadership. Ils ne sont pas élus par leurs camarades. Il n'y a pas d'actions citoyennes organisées par les élèves. L'initiation au processus démocratique dans le domaine de la représentativité collégienne et lycéenne n'est donc pas abordée. (Établissement du Centre)*

Pas d'éducation aux médias et à l'information ni de numérique

Comme pour la natation, plusieurs rapports mentionnent que les apprentissages concernant le numérique sont dévolus aux familles. Les outils numériques et l'accès à internet sont absents et même interdits.

L'accès aux médias traditionnels (télévision, journaux papier) est également restreint, ce qui empêche tout travail sur l'actualité, le développement de l'esprit critique et la construction d'avis personnels argumentés.

- *On peut s'interroger sur la construction chez les élèves de la compétence à émettre un jugement autonome fondé sur l'apprentissage de la recherche et de l'analyse critique de l'information. (Établissement E de l'Ouest)*
- *Il faut souligner que les élèves n'ont accès ni à des journaux, ni à des périodiques. De même, il leur est interdit d'en amener au retour des congés ou week-end, sauf autorisation exceptionnelle (Vocabulaire par exemple). Il n'y a pas d'accès à la télévision, pas de CDI. La possession et l'utilisation de téléphone mobile sont interdites dans l'enceinte de l'établissement. L'accès à Internet n'est pas possible non plus, sauf de manière très exceptionnelle pour des exposés dans le cadre des TPE par exemple. (Établissement du Centre)*
- *En informatique, les parents s'engagent à assurer l'enseignement ; un livret d'évaluation est remis aux parents et complété par eux-mêmes en fin d'année, selon le travail effectué à la maison. (Établissement H de l'Ouest)*
- *La communication avec le monde extérieur est très limitée. L'absence de couverture de réseau des opérateurs mobiles et l'isolement des bâtiments dans une clairière peuvent mettre en difficulté la structure en cas de coupure de la ligne téléphonique. Le courrier ou une unique cabine téléphonique permet aux élèves de communiquer avec leurs familles. Les jeunes n'ont pas accès aux programmes de la radio ou de la télévision. (Établissement de l'Est)*
- *Il n'y a pas actuellement de CDI permettant une information par des documents (type kiosque Onisep). (Établissement du Centre)*

Conférence de presse du mercredi 9 mars 2022



Des contenus disciplinaires revisités

L'histoire et la géographie sont « repensées ». La démarche scientifique n'est pas travaillée, les sciences dures sont négligées.

- *Les pièces consultées reflètent une pratique de l'histoire très narrative, euro-péo-centrée, ne développant qu'un seul point de vue (en l'occurrence sur les croisades).* (Établissement E de l'Ouest)
- *Le rôle de Vichy dans l'extermination des juifs est mis sous silence, et ce génocide n'est d'ailleurs pas mentionné dans le traitement de la seconde guerre mondiale.* (Établissement C du Sud-Ouest)
- *Le support de géographie porte une vision marquée par une représentation du monde par « races » humaines (noirs, blancs...) qui pose un souci majeur de conception erronée scientifiquement et potentiellement raciste ou a minima racialisée.* (Établissement B du Sud-Ouest)
- *Les supports ne distinguent pas toujours explicitement les faits historiques des conceptions religieuses.* (Établissement D du Sud-Ouest)
- *Dans un cahier de lycée, apparaît en titre de paragraphe : Le christianisme, seule explication de notre nature.*
- *Toujours dans un cahier de lycée on peut lire : Le projet de l'Encyclopédie était au fond le fruit d'une conspiration dont le but caché était l'anéantissement de toute religion et le renversement de toute autorité.* (Établissement F de l'Ouest)
- *Des ouvrages sur la culture antique témoignent d'un sentiment de supériorité d'un point de vue chrétien sur les païens idolâtres, selon les termes du manuel utilisé.* (Établissement D du Sud-Ouest)
- *Le projet pédagogique privilégie les enseignements littéraires et artistiques, notamment les langues anciennes au détriment des sciences dures.* (Établissement E de l'ouest)

En conclusion

De nombreux éléments du socle sont pointés dans les rapports comme étant non enseignés ou mal enseignés : les sciences, l'EPS en général et la natation en particulier, le numérique et l'éducation aux médias et à l'information, l'histoire ainsi que l'éducation à la sexualité et l'éducation morale et civique notamment quand elle aborde les valeurs de la République.

Conférence de presse du mercredi 9 mars 2022



Écoles hors contrat catholiques

Présentation

Les rapports sont très différents les uns des autres, allant de 2 à 15 pages. Les établissements catholiques hors contrats ne sont pas tous de la même nature que ceux qui sont affiliés à la Fraternité sacerdotale Saint Pie X mais ils font souvent preuve de manquements pédagogiques assez pénalisants pour les élèves.

Chiffres

Il existe 140 établissements catholiques hors contrat (sans compter les établissements Saint Pie X) sur 79 départements différents. Nous avons pu obtenir les rapports de 26 établissements sur 14 départements différents, soit presque 20 %. Ces rapports ont été effectués dans la période 2012 – 2021.

Caractéristiques récurrentes

En matière de caractéristiques récurrentes, **le manque de développement de l'esprit critique** revient à plusieurs reprises ainsi qu'un **enseignement très traditionnel**.

- *Le choix de supports d'apprentissages très anciens (méthode de lecture datant de 1965) demeure plus contestable si l'on suit l'objectif de susciter une réelle émulation et le goût pour la lecture au cycle 2.* (école de Gironde)
- *Le développement de l'esprit critique face au flux d'information ne peut pas s'obtenir par une simple mise à l'écart des élèves par rapport à celui-ci.* (école de la Meuse)
- *Il y a lieu de développer un enseignement visant à construire davantage les capacités de réflexion et de discernement permettant aux élèves de distinguer faits objectifs, opinions et croyances.* (école du Var)
- *Le type de pédagogie mise en œuvre s'inspire des principes catholiques et de la philosophie réaliste, s'attachant à donner aux enfants le goût du vrai, du bien et du beau.* (école des Deux-Sèvres)
- *Le projet pédagogique indique comme objectif une formation du jugement de l'intelligence classique et de qualité, vous n'avez pas expliqué cet objectif quand les inspectrices vous en ont fait la demande.* (école des Deux-Sèvres)
- *Aucune recherche documentaire dans quelque discipline que ce soit ne permet d'exercer l'esprit critique des élèves.* (école des Deux-Sèvres)

Fermeture sur le monde

On constate que les élèves n'ont pas à ce jour accès dans l'établissement à des publications de presse relatives à l'actualité, sous forme papier ou numérique. L'établissement n'est pas connecté à internet. (établissement premier et second degrés dans le Finistère)

Des problèmes de sécurité et d'hygiène

La sécurité ou la capacité des lieux à accueillir du public est parfois remise en question.

- *En tant que responsable de la mise en œuvre de la sécurité de l'école, madame la directrice est invitée à prendre connaissance du document intitulé La sécurité au quotidien de l'observatoire national de la sécurité et de l'accessibilité des établissements de l'enseignement.* (école de la Meuse)
- *Dans la salle de classe maternelle, les enfants dorment à même le sol, sur des tapis, dans des conditions d'hygiène insuffisantes.*
- *Les règles sanitaires de base ne sont pas respectées.* (école des Deux-Sèvres)
- *Les inspecteurs sont inquiets de la sécurité des enfants fréquentant un cabanon sans isolation avec des carreaux de fenêtre en plastique.*
- *Les enseignants interrogés le jour de la visite ignorent les modalités d'évacuation et de confinement.* (collège du Var)

Conférence de presse du mercredi 9 mars 2022



Les remarques suivantes concernent un lycée des Vosges dont l'inspection date de mars 2021.

Sur les conditions matérielles d'accueil des élèves

- La noirceur des serpillières utilisées le matin même montre que le nettoyage des sanitaires, réalisé par les élèves, est très sommaire.
- Les murs sont décrépis et parfois pleins de salpêtre, des toiles d'araignées sont présentes, la peinture tombe littéralement en morceaux par endroit.
- La température est globalement très basse, 12,5° dans les salles de classe de l'externat, 14° dans les sanitaires de l'internat.
- Il y a souvent 6 à 8 élèves, voire 10 dans les chambres (20 m² pour 10 lits).
- Les élèves disposent au mieux d'une caisse pour ranger leurs affaires sous leur lit.
- Plusieurs élèves reconnaissent ne pas prendre de douche tous les jours, soit parce que la température est trop basse, soit parce que l'eau n'est plus assez chaude après le passage des autres élèves.

Sur le volet pédagogique

- La majorité des professeurs n'est pas en mesure d'expliquer sa contribution au projet pédagogique de l'établissement. Le contenu des enseignements ne semble que très peu mobilisé pour contribuer au développement d'un esprit critique positif, ouvert au monde et aux autres comme le stipule le projet sur le site internet de l'établissement.
- Les élèves qui souhaitent lire rapportent des ouvrages personnels, aucun dispositif de prêt n'est présent à l'intérieur de la structure. La presse est absente de l'établissement, que ce soit sous format papier ou numérique.
- L'Emi (éducation aux médias et à l'information), le numérique ne sont pas enseignés, ni au collège, ni au lycée.

À la rentrée 2021, cet établissement des Vosges a été fermé. Les 105 élèves ont été déplacés dans un même endroit jusqu'à la remise aux normes sur le plan bâtementaire. Les élèves ont regagné leurs locaux fin novembre 2021.

Toutefois, rien n'indique que les carences pédagogiques soient réglées.

La citoyenneté mise à mal

- Les élèves ne sont pas à même de développer leur aptitude à vivre de manière autonome, à participer activement à l'amélioration de la vie commune et à préparer leur engagement en tant que citoyen. (école des Deux-Sèvres)
- Aucune trace des compétences et connaissances à construire dans ce domaine en particulier la connaissance des valeurs de la République. (école de Gironde)
- Des notions telles que la démocratie ou l'État, ainsi que les grandes déclarations universelles des droits, ne sont pas vraiment abordées avant la classe de seconde. (établissement du Morbihan)
- Actuellement, il n'y a pas d'enseignement spécifique d'Emc. C'est une remarque que l'on retrouve dans plusieurs rapports.

Mélange entre histoire et foi catholique

- L'ouverture sur le monde est très relative et réalisée à travers le prisme de la foi catholique et quelques rares visites pédagogiques. (école des Deux-Sèvres)
- L'enseignement de l'histoire est entremêlé à l'enseignement religieux. (école des Deux-Sèvres)
- Il n'y a aucune catégorisation dans les affichages relevant du pédagogique et du religieux. (école des Deux-Sèvres)

Absence de pratique artistique

- Aucune trace d'activité sensibilisant aux démarches artistiques est une remarque qui revient dans de nombreux établissements.

Les sciences en souffrance

- En science, aucune approche de la démarche d'investigation n'est enseignée est une remarque redondante.

Conférence de presse du mercredi 9 mars 2022



- *Il serait nécessaire de développer des savoirs méthodologiques portant sur les démarches scientifiques d'élaboration des savoirs. À ce propos, une salle dédiée ou des outils et des supports appropriés à l'expérimentation scientifique sont à prévoir. (établissements premier et second degrés du Finistère)*

Des contenus globalement insuffisants

- *Le projet pédagogique de l'école doit sans aucun doute être repensé et faire apparaître plus clairement les compétences visées en rapport avec le socle commun. (école de la Meuse)*
- *Le socle commun n'est pas véritablement connu de l'équipe. (école de la Meuse)*
- *Aucun outil d'évaluation en lien avec le socle commun de connaissances et de compétences n'est présenté. (autre école de la Gironde)*
- *L'organisation des enseignements telle que décrite dans le projet pédagogique, constatée dans les classes ou énoncée par les enseignantes lors des échanges avec les inspectrices, prouve un enseignement transmissif ne s'inscrivant pas dans les 5 domaines du socle. (école des Deux-Sèvres)*
- *On constate, pour le niveau 3^e, un retard très important dans le traitement des programmes et ce alors que les élèves sont inscrits au DNB. (collège d'Ille-et-Vilaine)*

Pauvreté du numérique

- *L'absence du numérique rend impossible le travail sur le langage informatique. (école de la Meuse)*
- *À noter le faible équipement numérique de l'école. Les classes disposent donc de moyens limités pour travailler les compétences attendues dans ce domaine. (école de la Gironde)*
- *L'usage du numérique doit être développé, à la fois comme outil mais aussi comme vecteur d'autonomie des élèves dans leurs apprentissages. (collège d'Ille-et-Vilaine)*
- *Les outils numériques sont inexistants. (école du Morbihan)*

Une vision problématique de la lecture

- *En CP, les élèves décodent mais ne comprennent toujours pas ce qu'ils lisent. (école des Vosges)*

Discrimination filles/garçons

- *Le groupe de garçons est pris en charge par un professeur de sport pour des jeux d'opposition ou collectifs, tandis que le groupe de filles est encadré pour des activités d'expression à visée artistique, comme la gymnastique rythmique et sportive. (collège d'Ille-et-Vilaine)*
- *On peut s'interroger sur la non-mixité mise en place sur les niveaux de 6^e et 5^e. (collège de Gironde)*

Remarques non prises en compte d'une visite à l'autre

Le précédent rapport insistait sur le fait que l'Éps ne bénéficiait pas d'un contexte d'enseignement favorable, faute d'installations ou d'équipements dédiés. Or ce constat demeure toujours largement d'actualité. (école d'Ille-et-Vilaine)

En conclusion

Il arrive qu'il y ait de graves carences programmatiques globales avec un mélange entre histoire et religion. L'enseignement moral et civique fait partie du socle. Les élèves scolarisés dans les écoles privées hors contrat sont donc en droit d'en profiter quelle que soit leur confession religieuse. Dans les rapports que nous avons lus, de trop nombreuses écoles ne dispensent pas cet enseignement de manière satisfaisante, et ne permettent donc pas aux élèves d'acquérir les connaissances et les compétences leur donnant la possibilité de s'émanciper et de construire un esprit critique.

Conférence de presse du mercredi 9 mars 2022



Écoles Montessori hors contrat

Contexte

Maria Montessori (1870-1952), qui a une formation de médecin, s'est intéressée à l'éducation après avoir observé des enfants dits *déficients* qui étaient livrés à eux-mêmes. Partant à la fois sur l'éducabilité de tous et la prédestination de chaque élève, elle a bâti une pédagogie laissant une grande part d'autonomie aux enfants. Ces derniers sont amenés, dans les *ambiances* (nom donné aux classes Montessori qui regroupent fréquemment des élèves de 3 à 6 ans dans l'une et de 6 à 12 ans dans l'autre), à construire leurs compétences en manipulant des objets mis à leur disposition.

Lorsque Maria Montessori s'est intéressée à la pédagogie, le contexte éducatif n'était pas le même qu'aujourd'hui. L'éducation traditionnelle était quasiment la seule présente dans les classes et les méthodes de l'éducation nouvelle, dont Freinet faisait partie, étaient encore peu répandues.

La place pour l'émancipation n'était pas vraiment présente. C'est ce manque d'émancipation qui avait en partie éloigné Freinet de Montessori.

Écrits

Si on se penche sur la littérature liée à la pédagogue italienne, on tombe sur des parties spirituelles dont « la tâche cosmique » qui incomberait aux enfants fait partie. *Nous pouvons améliorer la race humaine en aidant l'enfant à construire sa personnalité et à acquérir sa liberté morale. L'un des moyens pour y parvenir est l'éducation cosmique, qui donne à l'enfant une orientation et un guide dans la vie. Car cette éducation a pour objectif de préparer l'enfant pour la tâche qui l'attend dans sa vie d'adulte, de façon à ce qu'il se sente à l'aise dans son propre environnement dans lequel il lui faudra vivre, plus tard, comme un être indépendant.*

Dans certaines écoles privées Montessori, on retrouve cette volonté de *permettre à chaque enfant de devenir lui-même* ou encore *une école qui aurait pour ambition de donner à chacun les clés pour devenir un individu sensible au bien vivre ensemble et responsable de son impact sur l'environnement, s'insérant au mieux dans la communauté humaine.* Elles dénoncent ces manques dans l'école publique qui est ouverte à tous. La « loi naturelle » de chaque enfant peut les placer dans une trajectoire individuelle où ils se construisent à l'écart des autres, ce que pointent en effet de nombreux rapports.

Les rapports récupérés proviennent de 15 départements et portent sur 52 écoles Montessori, dont certaines mélangent plusieurs pédagogies ou sont de confession catholique. Quelques-unes sont bilingues. Les rapports ont été établis entre 2017 et 2021. Les structures concernées sont très variables, allant de 2 à 81 élèves. Certains rapports ne permettent pas de connaître le nombre d'élèves. La plupart sont des maternelles mais il arrive que des écoles élémentaires, des collèges, voire des élèves de seconde, soient concernés.

La pédagogie Montessori hors contrat dans les faits

Le numérique est souvent peu investi

- *L'équipement numérique se réduit à deux ordinateurs portables.* (Moselle)
- *Les salles de classe ne sont ni équipées d'ordinateurs portables, ni de vidéoprojecteurs.* (Moselle)

Conférence de presse du mercredi 9 mars 2022



Les activités étant souvent individuelles, l'apprentissage entre pairs n'est malheureusement pas aussi présent que dans d'autres types de pédagogie

- Les activités proposées sont très individualisées et n'appellent que peu d'interactions entre pairs. La répétition des tâches ne fait pas appel non plus aux jeux symboliques. (Finistère)
- Sur le temps de regroupement, nous faisons le constat que la parole de l'éducatrice est prépondérante. (Charente)
- Nous avons constaté peu d'échanges entre enfants, en l'absence de sollicitation ou d'incitation des adultes. (Charente)
- Aucun élément n'a pu être observé en ce qui concerne les valeurs de la République, ni aucun échange entre les élèves concernant la réflexion et le discernement. (Moselle)
- Concernant la réflexion et le discernement, l'équipe d'inspection n'a assisté à aucun échange entre élèves. (Moselle)

On remarque l'absence d'activités sportives ou d'espaces dédiés à l'Eps

- L'enseignement de la natation n'est pas dispensé (accès à la piscine refusé). (Moselle)
- La salle ne prévoit pas d'espace de motricité. (Charente)
- La cour d'école est bien trop petite pour une activité physique et les structures situées hors de l'école ne sont pas utilisées durant la crise sanitaire. Nous notons aussi que l'école n'est pas équipée en petit matériel pour permettre la tenue de séances d'Eps. (Charente)
- Déficit d'enseignement en Eps. Pas d'espace extérieur pour les récréations. (Dordogne)
- L'établissement ne dispose pas de matériel de motricité. (Finistère)
- Les élèves de l'école ne bénéficient pas de conditions nécessaires à la mise en œuvre de séances d'Eps. (Territoire de Belfort)
- Une seule structure permet la pratique d'activités physiques et sportives : la cour. (Moselle)

Dans de nombreux rapports, le **manque d'abstraction** est marqué. À nouveau, si les enfants ne sont pas issus d'un milieu stimulant, les écoles concernées ne pourront pas leur apporter matière à réflexion.

- Dans l'organisation quotidienne, on constate que peu de place est donnée à l'esprit critique, à l'argumentation. (Moselle)
- Les confrontations des idées scientifiques sont peu générées. Il conviendrait de faire place à l'acquisition des compétences chez les élèves en proposant notamment des situations problèmes basées sur un questionnement. (Ille-et-Vilaine)
- Les supports d'apprentissage ne favorisent ni les apprentissages ni la construction de l'esprit critique. (Var)
- Pas de regroupement, peu de temps collectifs riches pour les apprentissages langagiers. Mme X confirme lors de l'entretien qu'elle ne suit pas de progression spécifique pour développer le langage oral et précise que le niveau de langage oral est bon compte tenu du milieu socioculturel favorisé des élèves scolarisés. (Moselle)

Ce qui est visible de l'école via leur site est très différent de ce que les inspecteurs ont pu observer

- Les activités proposées appellent des réserves importantes : insuffisamment réfléchies au regard des compétences fondamentales qu'il convient de travailler avec les élèves de maternelle, les situations proposées ne garantissent en rien des apprentissages favorisant l'entrée dans les apprentissages de l'école élémentaire. (Gironde)
- Madame T. a évoqué la nécessité pédagogique de laisser la créativité littéraire s'exprimer, sans imposer de règles orthographiques qui pourraient la restreindre. (Meurthe-et-Moselle)
- L'absence d'évaluation clairement distincte et un travail personnel de l'élève à la maison, centré sur des activités de recherche et l'évitement de toute production écrite interrogent sur la capacité des élèves à fixer et à mémoriser les apprentissages. (Deux-Sèvres)
- Le terme d'innovation annoncé dans le projet d'école ne correspond à aucune réalité effective dans l'établissement. (Var)

Conférence de presse du mercredi 9 mars 2022



Professionnalité discutable

- *La conduite des apprentissages reste aléatoire, les intervenantes ne maîtrisent pas suffisamment les concepts pédagogiques et la didactique pour permettre une efficacité d'apprentissage.* (Charente, troisième visite)
- *Pas d'émulation entre pairs, production d'écrits de faible qualité et en faible quantité, suivi délicat des élèves à besoin éducatif particulier.* (Dordogne, 55 élèves)
- *Le choix des supports qui est apparu comme pouvant être aléatoire et inadéquat au regard de l'objectif visé.* (Charente)
- *L'école n'évalue pas les élèves.* (Gironde)
- *Les démarches restent approximatives. Les fondements théoriques ne sont pas maîtrisés.* (Var)
- *La planification des enseignements et sa formalisation doivent être réalisées afin de garantir l'adéquation avec les compétences du socle à acquérir.* (Dordogne)
- *En lecture, seul un élève présente un niveau acceptable pour son âge.* (Vosges)
- *Les documents d'évaluation et de préparation mis à notre disposition à notre demande et après notre visite réfèrent prioritairement aux concepts théoriques de la méthode Montessori : éducation cosmique en biologie, Grand récit, l'arrivée des êtres humains en histoire.* (Meurthe-et-Moselle)
- *Une éducation cosmique est mise en place.* (Moselle)

Des rapports non suivis d'effets

L'organisation pédagogique actuelle, en l'attente d'une nouvelle enseignante à la rentrée prochaine, n'est ni satisfaisante ni responsable. (Gironde, rapport de 2017, pas d'autre rapport)

Après une lettre de la CRIP(*) saisie par des parents, une inspection peut avoir lieu, mais sans que l'école soit fermée pour autant : *Les difficultés relationnelles avec les familles ont conduit à diviser l'effectif de l'école par 2. Les contenus d'apprentissage restent très sommaires, non structurés et non progressifs.* (Gironde)

À plusieurs reprises, le rapport se conclut par la programmation d'une visite dans l'année en cours ou l'année suivante, mais nous n'avons pas d'attestation que ces visites aient bien eu lieu.

- *Il est plus que jamais nécessaire à l'équipe de se professionnaliser et d'acquérir les compétences attendues d'enseignants qui seront comptables d'apprentissages à l'école maternelle, devenue obligatoire à la rentrée prochaine.* (Gironde, rapport de 2017, un nouveau contrôle était prévu pour l'année 2018-2019 mais nous n'en avons aucune trace).
- *Il y a un manque de sécurisation de l'espace environnant et un manque de sécurité à l'intérieur de la cour de l'école. Les locaux ne sont que partiellement adaptés aux activités pédagogiques. Je vous demande de bien vouloir me faire part de vos explications sur les constats ci-dessus indiqués et d'y remédier dans un délai de 15 jours à compter de la réception de la présente lettre. Ce délai expiré, une inspection sera à nouveau programmée en vue de constater les améliorations apportées.* (Deux-Sèvres, février 2021)
- *L'ensemble des points soulevés montrent que les conditions requises pour exercer dans cet établissement ne sont pas réunies. Les inspectrices proposent donc de ne pas accorder un satisfecit à cette école.* (Var)

Une école de Gironde a reçu trois mises en demeure pour mise en conformité en 2020. La préfète a été saisie du manquement relatif à la sécurité et à l'hygiène dans l'école.

Carence de sécurité

- *Les règles de sécurité en vigueur semblent ignorées : les portes d'accès sont ouvertes, sans contrôle aucun ni présence des adultes, absence d'affichage de sécurité.* (Meurthe-et-Moselle)
- *L'ensemble des points soulevés montre que les conditions requises pour exercer dans cet établissement ne sont pas réunies notamment au niveau de la sécurité des élèves.* (Var, deuxième inspection datant de mai 2018). S'en suit une mise en demeure du Dasen avec une liste de sanctions auxquelles s'expose la directrice si elle ne répond pas aux injonctions avant novembre 2018. Nous n'avons pas reçu d'autres rapports et l'école est encore ouverte.

(*) Cellule de recueil des informations préoccupantes

Conférence de presse du mercredi 9 mars 2022



Un financement onéreux pour les familles

Les coûts de scolarité sont très variables, de 3 000 à plus de 11 000 euros pour une année.

Une formation approximative

La formation des enseignants qui sont appelés des *éducateurs* peut aussi être problématique. Il n'y a pas de nécessité d'avoir le Certificat d'aptitude au professorat des écoles pour enseigner dans une école Montessori, comme pour tous les établissements hors contrat. Étant donné que le nom n'est pas protégé, les écoles peuvent s'en réclamer pour des raisons mercantiles, sans compétences pédagogiques avérées. Des centres spécialisés, comme l'Institut supérieur Maria Montessori, proposent des formations pour chacune des *ambiances* pour un coût de 10 000 euros annuels en moyenne.

Conclusion

Des enseignants du public ont pris à leur compte quelques éléments de la pédagogie italienne, ce qui ne veut pas dire qu'ils appliquent totalement cette pédagogie, mais qu'ils l'adaptent. Enseigner est un métier. Un regard réflexif sur sa pratique est primordial ainsi que des connaissances sur la construction des apprentissages afin d'offrir aux élèves des démarches leur permettant de construire au mieux leurs compétences.

Les éducateurs montessoriens ont, malgré leur bonne volonté, un certain nombre de carences pédagogiques dues à une formation parcellaire.

Des élèves qui ne fréquenteraient que des écoles dites Montessori risquent d'être enfermés dans des habitudes de travail qui ne permettront pas l'émancipation que peut offrir une scolarité passée dans l'École publique face à des enseignants ayant différentes habitudes de travail et proposant diverses approches pédagogiques.

Conférence de presse du mercredi 9 mars 2022



Annexe 4

Écoles Steiner

Présentation

La pédagogie Steiner-Waldorf est un courant pédagogique fondé sur les conceptions éducatives de Rudolf Steiner (1861-1925), philosophe et occultiste autrichien. Il s'appuie sur l'anthroposophie, doctrine ésotérique dont il est le fondateur.

Cette pédagogie, destinée aux enfants de 0 à 21 ans, est pratiquée dans des jardins d'enfants et dans des écoles Steiner-Waldorf associatives et autonomes, principalement en Europe et en Amérique du Nord. Il y a plus de 1 000 écoles Steiner-Waldorf dans le monde, dont 734 en Europe, 200 en Allemagne et plus d'une vingtaine en France.

La pédagogie Steiner-Waldorf est notamment dénoncée pour ses assises pseudoscientifiques issues du courant anthroposophique et occultiste. Elle est aussi parfois soupçonnée de dérives sectaires et critiquée pour la formation insuffisante de ses enseignants. (source [Wikipedia](#))

Selon l'anthroposophie l'évolution karmique de l'enfant est un processus lié à des forces surnaturelles :

À la fin de la première période de sept ans, les forces « surnaturelles » de croissance ont achevé de construire l'organisme de l'enfant, depuis la pointe des pieds jusqu'à la nouvelle dentition ; ces forces physiques sont désormais « nées », c'est-à-dire qu'elles se métamorphosent en forces d'apprentissage, et l'enfant développe ses sens intérieurs — il est prêt à aller à l'école. Au cours des sept années suivantes, les forces « astrales » encore cachées de l'âme modèlent le monde des pulsions, des passions et des sentiments. Celles-ci se libèrent au moment de la puberté et se métamorphosent en capacité de pensée abstraite et de jugement. Elles aident les forces cachées du moi à atteindre la maturité intellectuelle et sociale qui intervient à la fin de la troisième période de sept ans, au moment de la naissance du moi. (source [Encyclopédie de L'Agora](#)).

La formation de l'élève, selon l'anthroposophie, est en même temps un processus de réincarnation et c'est pour cette raison qu'il est basé sur des cycles de 7 ans.

L'éducation anthroposophique utilise la doctrine des 4 tempéraments, issue de l'Antiquité : mélancolique, flegmatique, sanguin et colérique :

Pour Steiner, un tempérament donné tient à la prépondérance de l'une des quatre forces cosmiques (physique, surnaturel, astrale ou spirituelle) au cours de la réincarnation. L'une des tâches essentielles de l'éducation consiste donc à équilibrer harmonieusement les tendances du tempérament en évitant que l'une d'elles ne prédomine. (source [Encyclopédie de L'Agora](#))

Éléments de contexte

Vaccination

La docteure en géopolitique Lucie Guimier a mis en évidence que la communauté anthroposophe, opposée à la vaccination des enfants, a été à l'origine d'épidémies de rougeole dans les années 2000-2010 *via* ses écoles. (source [FrancetvInfo](#))

En effet, selon Steiner, *dans l'avenir, nous éliminerons l'âme avec la médecine. Sous le prétexte d'un « point de vue de santé », il y aura un vaccin par lequel le corps humain sera traité dès que possible directement à la naissance, afin que l'être humain ne puisse pas développer la pensée de l'existence de l'âme et de l'esprit.* (source [Rudolf Steiner \(1861-1925\) - La chute des esprits des ténèbres](#))

Conférence de presse du mercredi 9 mars 2022



Chiffres

Il existe en France 20 écoles officiellement reconnues par [la Fédération Steiner-Waldorf](#) sur 19 départements différents. Nous n'avons pu obtenir que deux rapports de ces écoles. Dans les 2 cas, il s'agit d'inspections dont la date avait été annoncée en amont. Les 18 autres écoles sont dans des départements qui ne nous ont pas transmis leurs rapports d'inspection, malgré un avis favorable de la Cada(*).

Nous allons néanmoins tenter de déterminer ce qui, dans ces 2 rapports, est spécifique à ce type d'école. Pour étoffer notre échantillon nous allons y ajouter des éléments de rapports récupérés par Anna Erelle et Jacques Duplessy et cités dans leur ouvrage *l'École hors de la République* qui concernent des établissements Steiner de l'académie de Versailles ainsi que les extraits de rapports qui ont justifié la fermeture de l'école des Boutons d'Or de Bagnères-de-Bigorre à la rentrée 2021. On trouve ces derniers dans [les ordonnances du tribunal administratif de Pau](#) qui rejettent les demandes de suspension des décisions par lesquelles le recteur d'académie a mis les parents en demeure d'inscrire leurs enfants dans un autre établissement scolaire.

Caractéristiques récurrentes

Des pratiques non conformes aux exigences du socle commun ont cours dans ces écoles. Des enseignements sont absents, d'autres sont insuffisants ou prennent des formes incompatibles avec ce qui est communément admis par les spécialistes des champs disciplinaires concernés.

Les élèves à besoins éducatifs particuliers ou en situation de handicap ne sont pas correctement accompagnés et n'ont pas accès aux prises en charge auxquelles ils ont droit.

Enfin, des rituels et des conditionnements semblent contredire l'affichage laïque de ces écoles et ne pas respecter la liberté de conscience des enfants.

Dans les paragraphes qui suivent, tous les éléments cités en italique sont des extraits de rapports d'inspection concernant des écoles Steiner.

Fermeture vis-à-vis de la société, rejet de la technologie

Les écoles Steiner valorisent le contact avec la nature et les activités manuelles mais rejettent tout ce qui concerne la modernité, l'actualité et la technologie. L'école semble être vécue comme un « lieu à part », isolée du monde extérieur.

- *Il convient de souligner le peu de livres de littérature de jeunesse mis à disposition des élèves. La presse est absente de l'établissement.* (rapport école A)
- *L'élève réalise lui-même, avec l'aide du professeur, son « cahier de leçon ou de période » qui lui tient lieu de manuel.* (rapport école A)
- *L'accès direct aux ressources numériques n'est toujours pas possible sur site dans la mesure où il n'y a pas de matériel dans les classes.* (rapport école B)
- *Les salles de classe ne sont équipées ni d'ordinateurs, ni de vidéoprojecteurs. Des choix justifiés par l'équipe pédagogique.* (rapport école A)

Des petites classes sans apprentissages scolaires

Le jardin d'enfants, qui correspond aux classes maternelles, ne propose pas d'apprentissages scolaires préparant à l'entrée dans la lecture et l'écriture. Même au-delà, cela ne semble pas être prioritaire de mettre en place une démarche permettant l'acquisition de savoirs.

- *Au jardin d'enfants (3 à 6 ans), il n'y a pas de contenu scolaire à proprement parler. Les enfants ne réalisent aucune activité de préparation à la lecture, l'écriture ou aux mathématiques. Quasi aucun livre n'est à la disposition des enfants.* (rapport école A)
- *Les essais d'écriture sont absents au niveau maternelle et limités en 1^{re} classe.* (rapport école A)
- *Niveau maternelle et Cp : accueil personnalisé et respect des règles sanitaires (lavage des mains), temps collectif (rituel de rassemblement, sensibilisation à la langue anglaise, chants et comptines), activités choisies (jeu libre, dessin), activités accompagnées (fabrication de couronnes de Noël, repassage, cardage, préparation du goûter), écoute et langage oral (appropriation d'une histoire racontée avec le support d'un décor et de figurines).* (rapport école du 03)
- *Il est à noter que seul le langage en situation est privilégié chez les plus jeunes (3/6 ans) et qu'une démarche mé-*

(*) Commission d'accès aux documents administratifs

Conférence de presse du mercredi 9 mars 2022



Comité National d'Action Laïque

tacognitive de retour sur les procédures et les savoirs mobilisés n'est volontairement pas visée à cette étape du développement. (rapport école A)

- *Les traces écrites en classe de cours préparatoire - cours élémentaire 1 relève du niveau de la maternelle, il n'existe pas d'activité relative à la production de l'écrit ou à sa découverte, et l'observation des activités de la maternelle s'apparente davantage à de la garderie qu'à des situations d'apprentissage.* (rapport école des Boutons d'Or dans ordonnance du tribunal de Pau)

L'autonomie et la capacité de discernement des élèves n'est pas considérée

Ces écoles ne semblent pas solliciter l'expression personnelle des enfants ni reconnaître leurs capacités de raisonnement et d'accès à l'abstraction.

- *À 12 ans, les enfants repartent ensuite vers l'enseignement traditionnel, âge auquel la pédagogie Steiner reconnaît les capacités d'abstraction aux élèves.* (rapport école A)
- *Il n'y a pas d'affichage concernant le 119 - Allo enfance en danger et les élèves ne sont pas informés de l'existence d'un service d'accueil téléphonique concernant les mineurs en danger ou présumés l'être.* (rapport école A)
- *L'observation du jour n'a pas permis de mesurer dans quelle mesure le projet de l'enseignant envisage d'amener les élèves à développer l'esprit critique, comprendre un choix moral et le discuter.* (rapport école B)
- *Les élèves sont peu sollicités par des activités où il est fait appel à leur discernement, à leur opinion ou à leur avis.* (rapport école des Boutons d'Or dans ordonnance du tribunal de Pau)
- *Aucune place n'est laissée à l'expression personnelle des enfants.* (rapport de l'académie de Versailles cité dans le livre d'Anna Erelle et Jacques Duplessy)
- *Pour la classe de Cm1- Cm2, il n'existe pas de traces écrites des leçons, ni d'éléments individuels de structuration et de systématisation des apprentissages, les élèves recopiant sur leur cahier le résumé écrit par l'enseignante au tableau.* (rapport école des Boutons d'Or dans ordonnance du tribunal de Pau)

Des enseignements manquants ou lacunaires

Des pans entiers des apprentissages sont délaissés, notamment les sciences, l'EPS et l'EMC. Parfois l'observation des cahiers laisse entrevoir des conceptions étranges de certains champs disciplinaires.

- *L'enseignement de la natation se fait dans le cadre familial. Des activités athlétiques (course en durée, de vitesse), ou gymniques ne sont pas pratiquées.* (rapport école A)
- *L'enseignement scientifique repose sur une interaction évidente entre l'élève et son environnement naturel, dans une démarche empirique fondée sur la découverte et l'exploitation respectueuse des ressources (cueillettes, réalisation de tisanes, de baumes, etc.) [...] La démarche expérimentale n'est pas abordée de façon systématique, ainsi les professeurs conseillent-ils aux élèves un passage par la seconde à l'issue du cursus afin d'acquérir un bagage scientifique plus adapté à la poursuite de leurs études.* (rapport école B qui assure pourtant la scolarité jusqu'en 3^e)
- *Il n'a pas été constaté d'apprentissage structuré concernant les valeurs et les symboles de la République, l'éducation morale et civique n'est abordée que dans sa dimension de vie en classe, et l'absence de production d'écrit ne permet pas aux élèves de s'exprimer librement et de construire des capacités d'expression écrite et d'argumentation.* (rapport école des Boutons d'Or dans ordonnance du tribunal de Pau)
- *Les sciences ne sont pas enseignées.* (rapport école des Boutons d'Or dans ordonnance du tribunal de Pau)
- *Les élèves disposent d'un cahier de sciences physiques dans lequel sont consignés des résumés de différentes séances conduites précédemment, dont voici trois extraits :*
 - *Le rouge naît quand je regarde une substance trouble en opposition à la lumière comme au lever ou au coucher du soleil. Le bleu naît quand je regarde une substance trouble dans le sens de la lumière.*
 - *Le son nous révèle la nature des choses et des êtres vivants.*
 - *L'être humain a séparé les instruments à cordes et à vent mais en lui, les deux sont à jamais unis.* (rapport de l'académie de Versailles cité dans le livre d'Anna Erelle et Jacques Duplessy).
- *L'histoire et la géographie ne sont pas traitées en classe et aucune trace d'activités favorisant la création artistique des élèves n'a pu être observée.* (rapport école des Boutons d'Or dans ordonnance du tribunal de Pau)

Une confusion entre faits historiques et mythes

L'enseignement de l'histoire repose sur des mythes sans que la différence entre faits historiques et légendes ne soit clairement établie par les professeurs.

Conférence de presse du mercredi 9 mars 2022



- *L'enseignement de l'histoire s'appuie sur le récit et priorise l'entrée par les mythes et textes fondateurs avant d'aborder les civilisations et les périodes historiques.* (rapport école A)
- *La confusion entre histoire et mythologie, entre connaissances et récits mythiques, est permanente. En histoire, Le petit âne de Marie est l'unique support pour aborder la fuite en Égypte, trois semaines durant. Si le choix d'entrer dans l'histoire par les récits mythiques est retenu, il suppose néanmoins de la part de l'enseignant un réel questionnement sur la notion de faits historiques et sur la dimension métaphorique des exemples et des supports utilisés. Cette confusion ne permet pas de distinguer les savoirs des mythes. Nous pouvons de fait nous interroger sur des dimensions religieuses et spirituelles qui président aux enseignements et activités, sur un effet non dit d'une dimension métaphorique imposée et non pensée.* (rapport de l'académie de Versailles cité dans le livre d'Anna Erelle et Jacques Duplessy)

Une spiritualité sous-jacente et des conditionnements

Plusieurs éléments de rapport signalent des récitations, évoquant des incantations, avec des thématiques spirituelles ou religieuses.

- *Les supports écrits en cours préparatoire et cours élémentaire par exemple sont tous des extraits d'un texte, non présenté, et des affirmations qui font figure de vérité. Ainsi, lors de la leçon sur le nom, tous les écrits commencent par une phrase du type : Elohim appela la lumière « jour » et les ténèbres « nuit ». Puis Adam donna un nom à chaque être, à chaque chose (l'homme, la femme, le garçon, la fille). Quelques élèves interrogés ne semblent pas connaître ce qu'est un nom propre, un nom commun.* (rapport de l'académie de Versailles cité dans le livre d'Anna Erelle et Jacques Duplessy)
- *Le rapport pointe des « rituels » et des « conditionnements » et précise que le but n'est pas ici de mettre en cause la volonté de faciliter l'apprentissage des élèves par des mises en condition, mais de soulever les effets d'assujettissement et de conditionnement des méthodes imposées, quand par ailleurs aucune place n'est laissée à l'expression personnelle des enfants.* (rapport de l'académie de Versailles cité dans le livre d'Anna Erelle et Jacques Duplessy)
- *Dans un cours qui n'est pas une séance d'eurythmie, les élèves sont debout, ils frappent le sol du pied et font des claquements de langue pendant que la maîtresse dit : Mon Dieu, comme ils sont beaux les tremblants animaux que le givre a fait naître la nuit sur ma fenêtre ! et les élèves récitent collectivement Mon Dieu, comme ils sont beaux les tremblants animaux ! L'enseignante propose d'apprendre une nouvelle poésie, Le reflet des choses, sans citer l'auteur, Maurice Carême : Je suis le reflet des choses jusqu'au bout des doigts, je suis beau et je suis moi... L'effet incantatoire surpasse l'effet poétique.* (rapport de l'académie de Versailles cité dans le livre d'Anna Erelle et Jacques Duplessy)

Un suivi du travail et une évaluation qui manque de rigueur

Des éléments mentionnés dans les rapports laissent penser que le suivi et l'évaluation de l'acquisition des compétences du socle commun par les élèves est déficiente.

- *Au-delà d'un cahier d'essai utilisé lors des phases de recherche active, les travaux de réinvestissement des notions abordées par la proposition d'exercices d'entraînement, d'évaluation ne sont pas visibles car réalisés en majorité sur feuilles volantes.* (rapport école A)
- *Il n'a été observé aucun protocole d'évaluation. L'évaluation, que nous avons pu observer à partir de compte-rendu d'évaluation mis à notre disposition, apparaît comme bienveillante. Il n'est toutefois pas fait référence au socle commun de connaissances, de compétences et de culture.* (rapport école A)

Des classes pour enfants à besoins éducatifs particuliers sans garantie des compétences nécessaires

Un rapport fait état d'une classe improvisée pour des enfants à besoins éducatifs particuliers, qui pourraient être en situation de handicap et avoir besoin de soins ou de prises en charge spécifiques. Cette classe spécialisée « amateur » ne semble pas être en mesure de répondre aux besoins des enfants qui ne bénéficient ni d'un diagnostic ni d'un suivi effectué par des personnels compétents.

- *Le plus inquiétant est certainement l'improvisation observée concernant les enfants à besoins éducatifs particuliers. Au sein de l'école Steiner, dans une classe qui pourrait s'apparenter à une Clis, les élèves ne sont pas nécessairement reconnus en situation de handicap. Le diagnostic est en effet posé par les enseignants qui émettent des hypothèses quant aux troubles de ces élèves (troubles du comportement ou troubles psychiques), évaluent les répercussions sur les apprentissages et les réponses à apporter. Il est rappelé que les enseignants n'ont pas compétence pour procéder à ces diagnostics et qu'un travail avec les partenaires de soins et la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) est obligatoire pour déterminer les obstacles aux apprentissages et proposer des réponses adaptées. L'amateurisme dans*

Conférence de presse du mercredi 9 mars 2022



ce domaine est grave. Il ne garantit pas aux enfants confiés par les familles une prise en charge protectrice et responsable, pas plus qu'il ne respecte leur droit fondamental à l'instruction, ni, compte tenu de leurs besoins éducatifs particuliers, les chances de réussite et d'acquisition des compétences du socle commun. (rapport de l'académie de Versailles cité dans le livre d'Anna Erelle et Jacques Duplessy)

Les inspecteurs sont-ils suffisamment informés ?

Un des 2 rapports obtenus (celui de l'école B) est étonnant car il comporte des incohérences entre les fondements de la pédagogie Steiner et ce qui y est noté ainsi que des points aveugles.

Le rapport précise bien d'une part l'appartenance revendiquée de l'école et sa reconnaissance par la Fédération officielle Steiner-Waldorf :

- *La pédagogie Steiner-Waldorf organise la progression des apprentissages en fonction de l'évolution et du développement de l'enfant pensée par son initiateur.*
- *L'école est affiliée à la Fédération des écoles Steiner-Waldorf en France ; elle met en œuvre la philosophie et les principes liés à cette pédagogie alternative spécifique. La progressivité des enseignements et des apprentissages est inspirée par les références données au sein du réseau quant au développement de l'enfant et du jeune.*

D'autre part, des points du rapport, qui auraient dû sembler étonnants aux inspecteurs, sont juste mentionnés sans être commentés.

Par exemple, il est écrit que *chaque professeur est responsable d'un niveau précis mais peut être amené à intervenir dans d'autres classes en fonction des compétences spécifiques dont il est porteur.* Or, dans les écoles Steiner les professeurs sont normalement référents pendant 7 ans du même groupe d'enfants, pas d'un niveau.

Les inspecteurs ont observé les séquences suivantes en élémentaire : lecture, écriture (du CP au CE2), chant, mathématiques et eurythmie en CM2/6^e et précisent dans le rapport que *l'enseignement propose des temps permettant aux élèves de développer des compétences artistiques et musicales en s'appuyant sur des chants et comptines associés à l'expression corporelle.* Ils semblent ignorer qu'ils ont probablement assisté à des rituels et de la danse à caractère ésotérique, sans en avoir conscience... En effet, l'eurythmie est définie comme un langage codifié qui se danse et qui permet d'aborder l'anthroposophie par des mouvements corporels typiques : en faisant reproduire ces gestes codifiés aux enfants, on induit dans leur esprit l'idée qu'il existerait un *langage universel*. L'eurythmie serait en effet, selon les anthroposophes, *le langage de l'invisible rendu visible.* (source : Wikipedia)

Le rapport ne précise pas si l'EPS est bien assurée par l'école, aucun professeur n'est indiqué comme étant en charge de cet enseignement, classiquement remplacé par l'eurythmie dans les écoles Steiner, son absence éventuelle n'est pas non plus pointée.

Il ne s'agit pas ici de douter de la bonne foi des inspecteurs, ni de ce qui est vraiment mis en œuvre dans cette école mais, s'ils étaient correctement informés des particularités de ces écoles et des points de vigilance concernant cette pédagogie, les rédacteurs du rapport auraient dû discuter et préciser au moins certains des points que nous soulevons ici.

En conclusion

Il ressort de ces rapports, dont un a conduit à l'injonction de rescolariser en urgence les enfants dans une école publique à la rentrée 2021, que les contenus enseignés ne sont pas toujours conformes, que les enfants sont dans un isolement et soumis à des pratiques de nature à porter atteinte à leur liberté de conscience et que leurs besoins ne sont pas évalués par des personnels compétents s'ils rencontrent des difficultés particulières. Il semble également important de s'interroger sur la nécessité de faire des inspections inopinées et que les inspecteurs soient un minimum sensibilisés en amont aux points de vigilance spécifiques à ces écoles.

Conférence de presse du mercredi 9 mars 2022



Les écoles Espérance Banlieues

Présentation

Après les émeutes de 2005 dans les banlieues et avec l'objectif affiché d'expérimenter un projet éducatif alternatif, la première école Espérance Banlieues a été ouverte à Montfermeil en 2012. Depuis, cette école a été fermée (en juillet 2020), officiellement à cause de la crise sanitaire.

Éléments de contexte

À l'origine, des personnalités comme le journaliste Harry Roselmack, l'auteur Alexandre Jardin ou encore l'humoriste Jamel Debbouze ont participé à la propulsion du réseau Espérance Banlieues.

Ces écoles se caractérisent par des marqueurs tels que le port de l'uniforme, le lever des couleurs au son de la Marseillaise... Le projet est bien d'enraciner ou de réenraciner culturellement des élèves issus des banlieues.

Problèmes financiers

Le réseau des écoles Espérance Banlieues est abrité par la Fondation pour l'École de 2012 à 2019. À la suite d'une note du directeur de cabinet du ministre de l'Intérieur en août 2019, évoquant des dysfonctionnements importants à la Fondation pour l'École, la brigade financière de la police judiciaire ouvre une enquête pour des suspicions de faux, fraude fiscale, abus de confiance, escroquerie et blanchiment. Le licenciement d'Anne Coffinier est lié à sa dénonciation des dérives financières d'Espérance Banlieues et de la Fondation pour l'École. (source : [Wikipédia](#))

Chiffres

Il existe aujourd'hui 17 écoles Espérance Banlieues : 12 écoles primaires et 5 écoles primaires et secondaires, dans 15 départements différents. (source : [site Espérance Banlieues](#))

Contenu des rapports

Des éléments du socle commun délaissés : les langues vivantes étrangères et le numérique.
Nous n'avons pu obtenir que 2 rapports, dont un qui ne comporte qu'une page.

Ce dernier concerne la première inspection d'une école récemment ouverte de 2 classes élémentaires avec un effectif de 6 élèves.

Très sommaire, il indique en conclusion : *Le Cours privé XXX respecte le contenu des normes minimales de connaissance et du droit à l'éducation. La progression adoptée devrait permettre l'acquisition du socle, sous réserve de revisiter la progression en LVE [langue vivante étrangère] d'une part, et de l'utilisation d'outils numériques dans le cadre des méthodes et outils pour apprendre d'autre part.* (Établissement du Sud)

Le second rapport est un peu plus détaillé. Il s'agit d'une école primaire dont les effectifs et le nombre de classes ne sont pas précisés. En voici les principales conclusions (*in extenso*) :

Lors de la visite de contrôle de l'école XXXXX du XXXXX 2020 nous n'avons relevé aucun manquement aux différents articles réglementaires de référence.

Conférence de presse du mercredi 9 mars 2022



*L'instruction dispensée permet l'acquisition des savoirs fondamentaux. Le projet pédagogique repose sur les valeurs de la République. Les stratégies retenues sont toutefois fondées sur des conceptions d'enseignement qui donnent une large place à des adaptations dans le calendrier des apprentissages et à une hiérarchisation des priorités dans les compétences à maîtriser. **À ce titre, les compétences informatiques et celles relevant de la pratique des langues étrangères ne sont pas construites.** Elles ne font pas l'objet d'un enseignement systématique.*

Nous constatons que les principes qui articulent la pratique pédagogique des enseignants est principalement fondée sur une approche procédurale ne laissant pas assez de place à la manipulation, à l'explicitation et au sens des tâches proposées. Il en ressort une conception mécaniste de la transmission au sujet de laquelle nous avons alerté la directrice de l'école.

*De même, il apparaît que la question de l'accompagnement des élèves doit être travaillée. **Les élèves ayant des besoins éducatifs particuliers ne bénéficient pas d'adaptations spécifiques** et les instances de concertation doivent être plus régulièrement convoquées.*

Lors de l'entretien, la directrice de l'établissement s'est montrée particulièrement accessible et ouverte à la discussion. Nous sommes conscients qu'elle découvre la structure depuis peu et semble disposée à mettre en place un certain nombre d'améliorations. (Établissement de l'Ouest)

En conclusion

Il est difficile de tirer des conclusions à partir de si peu d'éléments même s'il y a des concordances concernant le non apprentissage de piliers du socle commun, relevant des langues vivantes et du numérique.

Conférence de presse du mercredi 9 mars 2022



Les écoles démocratiques

Présentation

Il n'y a pas une définition unique et stabilisée de ce qu'est une « école démocratique », ni une organisation en France qui chapeauterait ce type d'écoles. Le plus souvent on trouve une référence à Sudbury avec la formulation *école démocratique type Sudbury*.

Cette pédagogie fondée par Daniel Greenberg en 1969 repose sur deux fondements :

- Les apprentissages autonomes : les jeunes sont libres de déterminer leurs propres objectifs, ils se consacrent à ce qui les intéresse sans contrainte de programme ni de temps. En connexion avec leur nature et leurs aspirations profondes à chaque instant, ils jouent, explorent et pratiquent leurs centres d'intérêts.
- La gestion démocratique : chaque membre, quel que soit son âge, a une part égale du pouvoir sur les décisions concernant le collectif, selon un système de démocratie directe (1 personne = 1 voix) qu'il soit enfant ou faisant partie des membres du personnel, que ce soit sur la prise de décision ou la possibilité de créer et de modifier le cadre de l'école. (source : [site Skholè](#))

Contenu des rapports

Nous n'avons pu obtenir que 2 rapports concernant des écoles qui ont été fermées et dont le directeur ou la directrice ont été condamnés par la justice. Ils font suite à des rapports précédents qui pointaient des manquements préoccupants.

Gestion administrative et sécurité

- *Madame xxx qui est identifiée dans le tableau fourni à la DSDEN comme enseignante est un service civique.* (école du Sud-Ouest)
- *La mauvaise tenue des listes des élèves ne permet pas d'obtenir une liste complète et fiable de ces derniers [...] Aucun suivi de l'absentéisme n'est fait [...] En cas d'évacuation, aucun document ne permet d'identifier les élèves présents sur la structure.* (école du Sud-Ouest)
- *L'école n'a pas l'agrément pour ouvrir une section lycée, pourtant nous constatons la présence de 3 élèves ayant l'âge d'être scolarisés en lycée dans la salle de classe avec les élèves de cycle 4.* (école du Sud-Ouest)
- *Les locaux sont toujours très sales et dans un désordre important. L'environnement des locaux n'est toujours pas sécurisé. Les élèves peuvent sortir de l'enceinte du site s'ils échappent à la surveillance des adultes.* (école du Sud-Ouest)
- *Nous observons à notre arrivée que les élèves qui arrivent à 10h laissent le portail ouvert derrière eux. La fermeture du portillon d'accès à l'école n'est pas garantie et l'accès des élèves à internet n'est ni accompagné, ni sécurisé.* (école de l'Ouest)
- *Nous observons que plusieurs élèves passent leur matinée à jouer sur des écrans (ordinateurs ou téléphones portables) sans qu'aucun contrôle ne soit exercé par les adultes.* (école de l'Ouest)

Travaux scolaires et évaluations

- *Les travaux écrits observés laissent peu d'initiative et permettent donc peu le développement des compétences au sens de la définition du Socle Commun.* (école du Sud-Ouest)
- *Aucune progression pédagogique n'est visible dans les cahiers : les contenus se superposent souvent sans aucune cohérence.* (école du Sud-Ouest)
- *Aucune évaluation en français n'est visible et peu dans d'autres disciplines au prétexte de ne pas traumatiser les élèves. Aucun résultat chiffré ou indiquant un niveau d'acquisition ou de compétence n'est présenté. Il n'est donc pas possible de savoir où en sont les élèves, comment ils progressent ni de fixer d'objectifs de travail et d'apprentissage.* (école du Sud-Ouest)

Conférence de presse du mercredi 9 mars 2022



- Les cahiers sont mal tenus et rarement visés (sauf en histoire-géographie). La maîtrise de la langue dans la trace écrite est catastrophique ; des erreurs sont également repérées au tableau et dans les documents des élèves. (école du sud-ouest)
- Les activités en étude de la langue sont hors sol et hors programme : aucune progression n'est proposée ; le contenu est très pauvre et aucunement réinvesti. (école du sud-ouest)
- Les cahiers des élèves ne portent pas de trace de démarche d'investigation, ni de résolution de problème mathématique, sauf quelques petits problèmes arithmétiques simples dans un exercice. (école du sud-ouest)
- Dans le classeur d'un élève de 14 ans qui a pour projet se présenter au DNB on trouve :
 - une dizaine de feuilles de mathématiques qui sont des exercices portant sur deux thèmes, la proportionnalité et le théorème de Pythagore ; il n'y a pas de trace d'évaluation des acquis [...] l'ensemble n'est qu'une suite juxtaposée d'exercices sans aucune trace de cours, sans trace d'une progression structurée dans les apprentissages, sans trace d'évaluation ;
 - deux fiches dactylographiées d'une page, chacune portant sur la 1re et la 2de guerres mondiales. L'élève déclare avoir consulté plusieurs sites avant de rédiger seul ces deux "résumés" personnels ; il n'y a aucune trace de relecture par un adulte ;
 - une fiche dactylographiée recto-verso sur le système solaire ne comportant aucune trace de relecture par un adulte ;
 - une feuille de format A5 qui est un formulaire de projet sur lequel l'élève a écrit : je veux faire une cabane en bois il ne faudrait 60 € ; d'après lui il s'agit d'un projet de l'année dernière ;
 - un cahier dans lequel figurent deux dictées : l'élève explique qu'il a écrit en bleu sous la dictée de l'adulte ; les erreurs, une trentaine pour la première dictée, sont rectifiées en noir par un adulte ; il n'y a aucune trace d'explication ou de formulation de règles pour expliquer ces rectifications, aucune liste de mots dont l'orthographe serait à retenir ; l'élève indique qu'il n'a pas discuté de ces erreurs avec l'adulte. (classeur couvrant 2 mois et demi puisque l'inspection a lieu mi-décembre (école de l'ouest)
- Les deux élèves qui indiquent se préparer au DNB n'en connaissent pas les attendus, qu'il s'agisse des connaissances, des compétences ou des modalités d'évaluation ; dès lors, ils ne peuvent être en capacité de planifier cette préparation à l'examen. (école de l'ouest)
- Un élève âgé de 9 ans vient apporter un dessin à l'un des inspecteurs. Après échange avec cet élève, il apparaît que celui-ci ne sait pas lire, déclare ne reconnaître qu'un mot à l'écrit, NOËL, et ne connaître aucune lettre ni son associé. (école de l'ouest)
- Le classeur d'un élève de primaire comporte un ensemble de traces, non reliées entre elles et sans progressivité visible, relevant de plusieurs domaines. La fiche de suivi des apprentissages fait apparaître dans un tableau des niveaux d'acquisition au regard des compétences du socle. Les situations listées dans la colonne de droite du tableau, au sein desquelles les compétences sont susceptibles d'avoir été acquises, ne présentent pas de lien explicité avec ces compétences. Les facilitatrices n'apportent pas de réponses quant aux aides apportées à l'élève lorsque celui-ci présente des compétences affichées comme fragiles. Néanmoins, la facilitatrice indique qu'elle se documente pour répondre aux questions posées par les élèves et les aider à réaliser leur projet (par exemple la confection d'un herbier : sortie en forêt, séchage des feuilles). (école de l'ouest)
- Les élèves, avec lesquels nous échangeons en fin de matinée sur leurs activités du jour, expliquent tous que, depuis leur arrivée, ils ont joué ou regardé des camarades jouer sur l'ordinateur, dessiné ou écouté de la musique. Aucun ne nous donne spontanément d'exemple d'une activité scolaire. (école de l'ouest)
- Aucune trace ne nous est montrée de projets communs. [...] Nous n'observons aucune forme de travail en coopération : les élèves se regroupent pour observer l'un d'entre eux jouer à l'ordinateur ou pour jouer à des jeux de société comme Le Loup-garou de Thiercelieu. (école de l'ouest)
- Un élève dit croiser les informations pour ses synthèses mais nous n'observons aucune trace de ce travail de confrontation des sources. Il est indiqué qu'il lit des journaux mais est en incapacité de citer un titre ou le thème du dernier article qu'il aurait lu. (école de l'ouest)
- La formation de la personne et du citoyen est travaillée uniquement dans le cadre du fonctionnement de l'école démocratique : le principe des « conseils » de justice notamment, qui interroge en termes de régulation par les adultes, et le « vivre-ensemble » du quotidien de l'établissement sont les seules modalités d'acquisition des connaissances dans ce domaine. (école de l'ouest)
- Malgré la mise en demeure formulée dans le précédent rapport, X et Y ne nous montrent pas de traces qui témoignent des apprentissages des élèves : elles nous rappellent à plusieurs reprises les principes de l'école démocratique

Conférence de presse mercredi 9 mars 2022



(chaque enfant apprend à son rythme, quand il en manifeste le désir). (école de l'ouest)

- *Les documents consultés et les échanges avec les facilitatrices et les élèves permettent d'attester que l'enseignement dispensé ne permet pas à ces élèves d'acquérir les compétences du socle à 16 ans. (école de l'ouest)*

En conclusion

On ne peut déduire de deux rapports que toutes les écoles se revendiquant de type "démocratique" présentent les mêmes dysfonctionnements.

Néanmoins, ces deux cas précis montrent de grandes similitudes dans des manquements sérieux concernant les apprentissages et la sécurité des élèves.

Ces deux écoles ont été fermées après plusieurs inspections et mises en demeure, dans les deux cas elles ont donné lieu à des poursuites judiciaires de la personne assurant la direction.

On peut noter qu'entre l'ouverture de ces établissements et la rescolarisation de leurs élèves dans un établissement conforme, ils ont fonctionné pendant trois années scolaires pour l'un et quatre pour l'autre, ce qui, dans les conditions décrites, est de nature à impacter très négativement le parcours scolaire des enfants concernés.

Conférence de presse du mercredi 9 mars 2022

